http://www.ouest-france.fr/directives-natura-2-000-inquietude-des-pecheurs-professionnels-2231762

Directives Natura 2 000 : inquiétude des pêcheurs professionnels

Alors que les directives liées à Natura 2 000 sont présentées, les pêcheurs professionnels de la baie de Seine occidentale montrent leur désaccord.

En ce qui concerne les propositions de Natura 2 000, les réflexions actuelles portent sur les mesures de gestion à proposer pour répondre aux enjeux de conservation, au maintien des fonctionnalités des habitats et à la protection des mammifères marins, poissons migrateurs et oiseaux.

Lors de la réunion du 14 mars à Bayeux, il a été rappelé les incidences pour les activités s'exerçant en sites Natura 2 000, l'adaptation de ce régime pour la pêche professionnelle et l'adoption de mesures réglementaires lorsque les risques sont identifiés. **« Les mesures proposées relèvent aussi des autres politiques environnementales en cours »**, expliquent des représentants de Natura 2 000.

« La carte présentée propose un arrêt progressif du chalutage de fond entre 1, 5 milles et plus de 3 milles des côtes, l'interdiction des arts traînants devant la baie des Vey et dans le Sud de Saint-Vaast et une pêche interdite autour des îles Saint-Marcouf et au pied de la Pointe du Hoc », déclarent des pêcheurs.

Les pêcheurs proposent

Ces interdictions et restrictions de pêche ont amené la commissions bande côtière à faire des propositions. **« Nous proposons de fixer une limite à l'Ouest de laquelle la drague à coquilles pourrait être interdite dans la bande côtière. Pour le chalut de fond, le chalutage à maquereau a peu d'impact sur le fond. Il faut garder la possibilité de pratiquer le chalut à maquereau dans les 3 milles pour les navires qui ont une autorisation**. **»**

Par ailleurs, **« pour les îles Saint-Marcouf, il faut revoir la limite des 3 milles qui se base sur les îles, car 90 % des bateaux y travaillent. Nous émettons un refus total de cette délimitation. La limite doit être celle définie dans l'arrêté pour le chalutage dérogatoire. »**

Même constat pour les ligneurs : **« Notre proposition est de mettre en réserve uniquement la zone marine autour de l'île de terre. »** Pour la Pointe du Hoc : **« La zone est utilisée par les petits bateaux, il faut y maintenir les arts dormants. »**

Les travaux débutent et l'état des lieux des activités est à venir. Ensuite, il faudra proposer des mesures de gestion en fonction des enjeux et des risques d'interactions entre pêche et habitats. Les discussions ne sont pas terminées, loin de là**.**